

Les déchèteries

près de chez vous !

- 1 DÉCHÈTERIE NORD**
Chemin de Vauvoix
- 2 DÉCHÈTERIE EST**
Rue Rosa-Luxembourg, Camon
- 3 DÉCHÈTERIE SUD**
Route de Saint-Fuscien
- 4 DÉCHÈTERIE OUEST**
Rue Micheline-Ostermeyer



Accessibles tous les jours

sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

1^{ER} AVRIL > 30 SEPTEMBRE

9h > 12h30 - 14h > 19h

Fermé le lundi matin, le jeudi matin
et le dimanche après-midi

1^{ER} OCTOBRE > 31 MARS

9h > 12h30 - 14h > 18h

Fermé le lundi matin, le jeudi matin
et le dimanche après-midi

À NOTER ! La déchèterie Ouest **4**
est ouverte le dimanche après-midi
(fermée le dimanche matin).

Pour les particuliers

Tous les habitants d'Amiens Métropole
peuvent se rendre gratuitement à la
déchèterie de leur choix. Il suffit d'être
muni d'un QR-code d'accès. Le formulaire
pour le QR-code est disponible sur le site



amiens.fr/decheterie et dans
chaque déchèterie (avec un
justificatif de domicile et
une pièce d'identité).

Et pour les professionnels ?



Les professionnels domiciliés à Amiens
Métropole ont accès uniquement à la
déchèterie Ouest **4** du lundi au samedi.
Plus d'infos sur amiens.fr/decheterie

Accepté ou refusé ?

Retrouvez la liste des déchets acceptés
ou refusés sur amiens.fr/decheterie

Les encombrants



N'abandonnez pas vos encombrants
sur l'espace public ni dans la nature !
Faites une demande de collecte à
domicile, en prenant rendez-vous par
téléphone au 03 22 97 40 40
ou sur amiens.fr/encombrants

MÉMO DU TRI À CONSERVER
de la Ville d'Amiens

Le tri

c'est l'affaire de tous !

- + simple
- + adapté
- + économique



Besoin d'un bac d'ordures ménagères,
de sacs jaunes, de déclarer un vol de bac ?
03 22 97 40 40 de 8h à 17h, du lundi au vendredi



Connaître mon jour de collecte
amiens.fr/mjdc



Localiser mon point d'apport volontaire
amiens.fr/pav



Toutes les infos sur les déchèteries
amiens.fr/decheterie

©Direction de la Communication - Amiens Métropole - 2024



Toutes les infos sur le tri
amiens.fr/tri

Vous triez, nous valorisons !



EMBALLAGES
MÉNAGERS ET PAPIERS

Amiens
amiens.fr



Le tri en action !

+ simple

Vous pouvez désormais jeter tous vos papiers et cartons d'emballage légers dans les sacs jaunes ou dans les bacs jaunes ! C'est plus simple pour tout le monde et ça réduit les erreurs de tri. Les conteneurs bleus seront peu à peu transformés.

+ adapté

Sur l'espace public, le nombre de conteneurs pour le tri (ordures ménagères, emballages, verre) se multiplie. Ces « points d'apports volontaire » s'adaptent aux besoins des Amiénois et au développement de nouveaux quartiers.

+ économique

Réduire ses déchets puis bien trier ce qui reste, diminue le volume de déchets enfouis. Mieux encore, des déchets valorisés dans des filières spécialisées, recyclés ou réemployés, ce sont des coûts de traitement réduits et des impôts maîtrisés.

Le verre



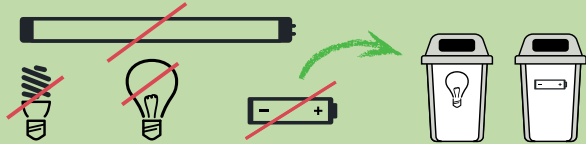
Bouteilles, pots, bocaux, flacons...



Point d'apport volontaire

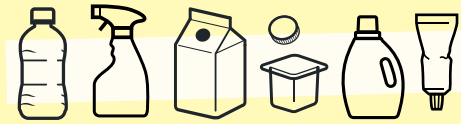


Ordures ménagères ou déchèterie



Points de collecte en magasin ou déchèterie

Emballages en plastique, métal, papier et carton léger



Bouteilles*, flacons*, briques alimentaires...

* les contenants de produits dangereux (peinture, solvants, huile de vidange...) doivent aller en déchèterie



Sacs plastique, barquette, sachets...



Cartonnettes (sur-emballages de laitages, paquets de céréales, de riz...) journaux, sachets, tous les papiers...



Emballages en métal

Le polystyrène



Éléments de calage, chips anti-chocs (de produits électroménagers ou autres...) En déchèterie

Dans le bac, déposez tout en vrac ! pas dans un sac poubelle.



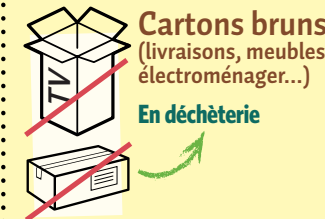
Sac ou bac jaune, point d'apport volontaire



Déchets électroniques Points de collecte en magasin ou en déchèterie



Vêtements, linge et chaussures Conteneur à vêtements



Cartons bruns (livraisons, meubles, électroménager...) En déchèterie



Médicaments Rapporter en pharmacie

Ordures ménagères



Objets d'hygiène en plastique



Vaisselle cassée



Bac ou point d'apport volontaire



Papiers absorbants, couches...



Déchets alimentaires



Biodéchets

Il est interdit de déposer sacs et encombrants au pied des conteneurs ou sur l'espace public.

Pensez à composter !



Que vous ayez un jardin ou non, pensez à valoriser vos biodéchets et vos déchets verts (feuilles, tontes, bouquets, etc.). Pour connaître toutes les solutions et être accompagné, rendez-vous sur amiens.fr/compostage



Tous les objets en plastique qui ne sont pas des emballages vont aux ordures ménagères